

# Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

**Dossier: Covid-19 – Tourisme**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Ackermann, Marco  
Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Ackermann, Marco; Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Covid-19 - Tourisme, 2020 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 04.04.2025.

## Sommaire

Covid-19 – Tourisme	1
Reprise par étapes de l'activité des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (CER-CN; Mo. 20.3134)	1
Suspension des poursuites. Exception pour le secteur du voyage (Mo. 20.3157)	2
Reprise par étapes de l'activité des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (CER-CE; Mo. 20.3160)	2
Covid-19 – Secteur du tourisme – Statistiques	2
Redécouvrons notre pays, soutenons notre tourisme et nos emplois (Mo. 20.3218)	3
Pour une levée ou un assouplissement rapide de l'interdiction d'organiser des foires et de congrès (Mo. 20.3502)	3
Relancer le tourisme en offrant à la population suisse la gratuité des transports publics et du transport des bagages vers les destinations touristiques (Mo. 20.3326)	3
Covid-19 – Tourisme – Saison d'hiver	4
Programme d'impulsion pour le tourisme (Mo. 21.3018)	5
Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin (Mo. 19.3234)	5
Le Conseil fédéral entend soutenir le tourisme	6
Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité (Mo. 21.3278)	6

## Abréviations

<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>RK-NR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
<b>StHG</b>	Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden
<b>EO</b>	Erwerbsersatzordnung
<b>DBG</b>	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>SGH</b>	Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit
<b>NRP</b>	Neue Regionalpolitik
<b>Innotour</b>	Innovationsprogramm für den Tourismus
<b>KAE</b>	Kurzarbeitsentschädigung
<b>SBS</b>	Seilbahnen Schweiz

---

<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>CAJ-CN</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil national
<b>LHID</b>	Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
<b>APG</b>	allocations pour perte de gain
<b>LIFD</b>	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>SCH</b>	Société Suisse de Crédit Hôtelier
<b>NPR</b>	Nouvelle politique régionale
<b>Innotour</b>	Programme d'encouragement de l'innovation pour le tourisme
<b>RHT</b>	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
<b>RMS</b>	Remontées Mécaniques Suisses

# Covid-19 – Tourisme

DÉBAT PUBLIC  
DATE: 21.04.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

## Situation et politique conjoncturelle

Alors que les statistiques 2019 du tourisme helvétique promettait un ciel sans nuage, l'orage de la crise du **Covid-19** est venu largement assombrir ces perspectives. En février 2020, l'Office fédérale de la statistique (OFS) présentait les chiffres records du tourisme en 2019, avec 40 millions de nuitées. Malgré ces chiffres, la branche du tourisme était déjà consciente de faire face à un immense orage à cause des annulations des touristes chinois, principaux moteurs du tourisme, et à l'arrivée du coronavirus en Italie. En effet, la branche du tourisme est consciente de sa dépendance à la situation économique et géopolitique.

Ces craintes ont été confirmées au mois de mars avec la fermeture de l'ensemble des restaurants, sur ordre du Conseil fédéral, et de la majorité des hôtels, suite à l'absence de clients. Selon HotellerieSuisse, 95 pourcents des établissements hôteliers étaient fermés en mars 2020, alors que les hôtels ouverts comptaient un taux d'occupation d'environ 5 pourcents.

Pour faire face à la crise, le tourisme a eu recours au chômage partiel et aux crédit-relais cautionnés par la Confédération. Néanmoins, selon la branche, ces mesures ne seraient pas suffisantes. En effet, une étude de la HES-SO a évalué à **CHF 6.4 milliards les pertes pour le tourisme** à cause de la crise du Covid-19. L'effondrement de la demande au printemps 2020 et le tarissement de la demande à long-terme devraient impacter durablement la branche avec potentiellement un tiers de faillites.

Pour contrer ces difficultés, le secteur du tourisme s'est tourné vers le Conseil fédéral. Il a demandé l'obtention d'une contribution à fonds perdu, des aides fiscales ainsi que la solidarité des bailleurs et assureurs. Le Conseil fédéral a d'abord fait la sourde oreille, puis a transmis la balle au Parlement. Finalement, de nombreux acteurs du tourisme ont demandé au Conseil fédéral de mettre sur pied un programme de promotion de la destination «Suisse» pour les Helvètes. Face au frein imposé à la mobilité internationale, HotellerieSuisse a proposé à la Confédération de remettre des bons à fonds perdu ou des allègements fiscaux pour les Helvètes qui partirait en vacances d'été en Suisse. Si le Conseil fédéral n'a octroyé, ni bons, ni allègements fiscaux, il a toutefois fortement recommandé, lors de la conférence de presse du 29 avril, aux Suisses et Suissesses de rester en Suisse pour les vacances.<sup>1</sup>

## Reprise par étapes de l'activité des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (CER-CN; Mo. 20.3134)

### Situation et politique conjoncturelle

Alors que le Conseil fédéral a décidé, le 29 avril 2020, d'un assouplissement progressif des mesures liées à la pandémie de **Covid-19** à partir du 11 mai 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé **une motion qui vise un assouplissement plus rapide pour le secteur de l'hôtellerie-restauration**.

Le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. Il a estimé que des assouplissements trop rapides augmenteraient considérablement les risques d'un retour de la propagation du virus.

Alors qu'une motion similaire (20.3160) de la CER-CE a été retirée, la motion de la CER-CN a été adoptée par la chambre du peuple par 93 voix contre 82 et 18 abstentions. Les voix de l'UDC (53), du PLR (16) et du groupe du Centre (24) ont fait pencher la balance. De plus, l'abstention de la grande majorité des Vert'libéraux (14) a également été décisive.<sup>2</sup>

MOTION  
DATE: 05.05.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

MOTION  
DATE: 10.06.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'économie et des redevances du **Conseil des Etats** (CER-CE) a préconisé le rejet de la motion par 10 voix contre 0 et 1 abstention. La CER-CE a précisé qu'elle avait retiré une motion identique (Mo. 20.3160) lors de la session extraordinaire de mai 2020. Elle propose à sa chambre de rejeter la motion et de s'aligner sur l'agenda suggéré par le Conseil fédéral. Celle-ci a été **rejetée** à l'unanimité. Un **assouplissement plus rapide pour le secteur de l'hôtellerie-restauration** n'est donc pas à l'ordre du jour.<sup>3</sup>

## Suspension des poursuites. Exception pour le secteur du voyage (Mo. 20.3157)

### Ordre économique

**MOTION**  
DATE: 06.05.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de la pandémie du Covid-19, le Conseil fédéral a décidé de **suspendre les poursuites** à partir du 18 mars 2020. Cette suspension a pris fin le 16 avril 2020. Néanmoins, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a estimé que cette suspension devrait être prolongée **pour le secteur du voyage** afin d'éviter des faillites massives. Dans cette optique, la CAJ-CN a décidé par 19 voix contre 3 et 2 abstentions de déposer une motion qui vise l'octroi d'une exception pour le secteur du voyage.

Le Conseil fédéral a rejoint les préoccupations de la motion. Il a donc proposé de l'accepter. Cette motion concrétise une table ronde entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), l'Office fédéral de la justice et des associations de défenses des consommateurs.

Les deux chambres ont adopté la motion à l'unanimité.<sup>4</sup>

**MOTION**  
DATE: 10.06.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

La **motion** qui visait la **suspension des poursuites pour le secteur du voyage** a été **classée** par les deux chambres.

## Reprise par étapes de l'activité des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (CER-CE; Mo. 20.3160)

### Ordre économique

**MOTION**  
DATE: 19.05.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral a décidé, le 29 avril 2020, d'un assouplissement progressif des mesures liées à la pandémie **Covid-19** à partir du 11 mai 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a déposé **une motion qui vise un assouplissement plus rapide pour le secteur de l'hôtellerie-restauration**.

Le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. Il a estimé que des assouplissements trop rapides augmenteraient considérablement les risques d'un retour de la propagation du virus. Alors qu'une motion similaire (20.3134) de la CER-CN a été adoptée par le Conseil national, cette motion a été retirée.<sup>5</sup>

## Covid-19 – Secteur du tourisme – Statistiques

### Situation et politique conjoncturelle

**DÉBAT PUBLIC**  
DATE: 16.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le soleil estival tirait ses dernières cartouches, **le secteur du tourisme a présenté les statistiques hôtelières de l'été 2020** dictées par les mesures sanitaires. D'un côté, les Helvètes ont répondu à l'appel du pied de la Confédération et des milieux touristiques et ont majoritairement voyagé en Suisse. Des objets parlementaires (20.3218 et 20.3326) avaient notamment été déposés pour favoriser des vacances en Suisse. Néanmoins, seules les régions périphériques et de montagnes ont profité de cet engouement. Par exemple, les cantons de Grisons (+13.2%), du Tessin (+12.7%), de Neuchâtel (+5.3%) et du Jura (+11.8%) ont connu une hausse de fréquentation. A l'inverse, les centres urbains et les destinations dépendantes des touristes étrangers ont fortement souffert. Les villes de Genève (-79%), Zurich (-81%), Bâle (-69%) et Lausanne (-60%), ainsi que des destinations comme Zermatt (-43%) ou Interlaken (-61%) ont connu un été morose.

Face à ces chiffres, le secteur touristique, qui profite de plusieurs aides comme le chômage partiel, les crédits-relais Covid-19, ou des aides cantonales, a demandé la création d'une aide à fonds perdu, ou la transformation de certains crédits-relais en aide à fonds perdu. Une prolongation au 31 décembre 2020 de la suspension des poursuites pour les agences de voyages a également été mise en place.

Cependant, les mises en quarantaine durant l'automne et la deuxième vague du Covid-19 à la mi-octobre font planer de sombres nuages sur les perspectives du tourisme helvétique. La saison d'hiver est notamment au cœur des discussions. <sup>6</sup>

## Redécouvrons notre pays, soutenons notre tourisme et nos emplois (Mo. 20.3218)

### Politique structurelle

MOTION  
DATE: 21.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Suite à l'ensemble des mesures dictées par la situation sanitaire, de nombreux secteurs économiques souffrent. Le tourisme, avec la fermeture d'établissements d'hébergement et les difficultés à voyager, avec notamment la fermeture partielle des frontières, est sous pression selon le député tessinois Marco Chiesa (udc, TI). Il propose ainsi une **modification de la loi fédérale sur l'impôt fédérale direct (LIFD)** et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et communes (LHID) **pour permettre une déduction fiscale des frais de séjour pour les contribuables helvétiques qui voyagent en Suisse en 2020.**

Le Conseil fédéral a estimé qu'une telle mesure n'était, non seulement pas adaptée, mais également pas en adéquation avec les mesures ciblées et temporaires déjà présent pour soutenir l'économie. En outre, il estime que l'octroi d'un crédit de CHF 40 millions pour une campagne marketing, décidé en mai 2020, et le maintien des restrictions de voyage à l'étranger au niveau international, devraient déjà fortement inciter les helvètes à voyager en Suisse. La motion a finalement été retirée. <sup>7</sup>

## Pour une levée ou un assouplissement rapide de l'interdiction d'organiser des foires et des congrès (Mo. 20.3502)

### Politique économique

MOTION  
DATE: 25.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Les mesures sanitaires imposées par le Conseil fédéral suite à la crise sanitaire du Covid-19 ont empêché la tenue des foires et des congrès. Or, ces événements génèrent un profit économique total de CHF 5 à 6 milliards par an. Ils contribuent donc à la pérennité de nombreux secteurs de l'industrie et des services selon Christoph Eymann (pld, BS). Afin d'éviter des pertes d'emplois massives et la fuite de ces événements vers l'étranger, le député préconise **une levée ou un assouplissement rapide de l'interdiction d'organiser des foires et des congrès** à partir du 1er septembre.

Le Conseil fédéral s'est montré sceptique. D'un côté, il a indiqué que des assouplissements (événements jusqu'à 1000 personnes autorisés à partir du 22 juin 2020) avaient déjà été introduits. D'un autre côté, il a mentionné le risque d'une hausse des contaminations en cas de levée trop rapide de toutes les mesures.

Comme l'objet n'a été discuté que fin septembre, le Conseil national a décidé de le **rejeter tacitement** faute de pertinence, et surtout car de nouvelles mesures et données étaient connues depuis le dépôt début juin 2020. <sup>8</sup>

## Relancer le tourisme en offrant à la population suisse la gratuité des transports publics et du transport des bagages vers les destinations touristiques (Mo. 20.3326)

### Situation et politique conjoncturelle

#### MOTION

DATE: 25.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Christophe Clivaz (verts, VS) a proposé, à travers une motion, d'offrir, aux helvètes qui voyagent en Suisse pour au moins une nuit, la **gratuité des transports** publics et du transport des bagages. Selon le député valaisan, une telle mesure permettrait de booster l'**industrie du tourisme** et celle des transports, deux secteurs mis en difficulté par les **mesures liées à la crise du Covid-19**. La gratuité des transports complèterait ainsi les campagnes de promotion, les bons à faire valoir et les discussions relatives aux déductions fiscales.

Pour sa part, le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a précisé que la qualité du séjour, et notamment du transport, ne relevait pas du ressort de la Confédération, mais des destinations touristiques et des entreprises de transports.

La motion a été rejetée tacitement.<sup>9</sup>

## Covid-19 – Tourisme – Saison d'hiver

### Situation et politique conjoncturelle

#### DÉBAT PUBLIC

DATE: 27.11.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Si le secteur du tourisme a été partiellement sauvé par les helvètes qui ont décidé de voyager en Suisse cet été, tous les regards se sont rapidement tournés vers la saison hivernale. Face à la deuxième, voire troisième vague, et étant donné les mesures de quarantaine au niveau international, le sort des destinations touristiques hivernales dépendra à nouveau des suisses et suissesses. Dans un premier temps, les cantons alpins ont salué les mesures sanitaires liées à la deuxième vague. D'aucuns ont perçu la prolongation de ces mesures jusqu'à la mi-décembre comme une stratégie pour maintenir le taux d'infection au plus bas avant la période des Fêtes. Puis, dans un deuxième temps, la fermeture des **stations skis pour la période des Fêtes** en Allemagne, France et en Italie a placé la Suisse dans un imbroglio de **politique extérieure**. En effet, la décision d'ouvrir les stations de ski, et de favoriser ainsi le déplacement de population, a fait grincer des dents les pays de l'Union européenne. Seule l'Autriche a prévu également une ouverture pour les Fêtes. Si le Conseil fédéral a été mis sous pression par ses homologues européens, la décision d'ouverture ou de fermeture des stations relève des cantons car la Suisse n'est plus en situation extraordinaire. Néanmoins, le risque d'engorgement des hôpitaux, déjà mis sous pression par le **Covid-19**, a été au cœur des débats. La saison de ski, qui devrait commencer lors des Fêtes, demeure en point de suspension.<sup>10</sup>

#### DÉBAT PUBLIC

DATE: 06.04.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que l'ouverture des stations de ski pour la période des Fêtes avait fait couler beaucoup d'encre, en Suisse et à l'étranger, **les stations skis tirent un bilan mitigé à la fin de la saison 2020-2021**. D'un côté, les touristes indigènes ont répondu présent et ont partiellement compensé l'absence de la clientèle internationale. D'un autre côté, le secteur des remontées mécaniques accuse un recul de 25 pour cent de la fréquentation. Au final, le secteur du tourisme s'inquiète fortement du recul de la fréquentation deux saisons de suite (2019-2020 et 2020-2021) à cause du Covid-19.<sup>11</sup>

#### DÉBAT PUBLIC

DATE: 20.10.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après l'imbroglio de politique extérieure lié à l'ouverture des stations de ski helvétiques pour la saison 2020-2021, et surtout grâce au bilan sanitaire positif à la fin de la saison 2020-2021, **l'association des remontées mécaniques suisses (RMS) a indiqué que le certificat Covid ne serait pas imposé pour la saison de ski 2021-2022**. Par contre, le port du masque sera obligatoire dans les télécabines. Les discussions entre RMS et la Confédération ont conclu que les remontées mécaniques devaient être considérées comme un moyen de transport public. Par conséquent, des règles similaires aux trains ou bus doivent être appliquées. Cette décision a soulagé le secteur du tourisme qui souffre des conséquences économiques du Covid-19, avec notamment un bilan mitigé pour les stations de ski en 2020-2021.<sup>12</sup>

# Programme d'impulsion pour le tourisme (Mo. 21.3018)

## Situation et politique conjoncturelle

**MOTION**  
DATE: 15.02.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) demande au Conseil fédéral d'instaurer un **programme d'impulsion**, de durée limitée, **pour le tourisme helvétique**. Cette démarche a pour objectif de garantir la compétitivité du tourisme helvétique et de contrer les effets négatifs du Covid-19 sur le tourisme.

Le Conseil fédéral s'est montré réfractaire à la motion. S'il a reconnu les fortes conséquences du Covid-19 sur le secteur du tourisme, il a d'abord rappelé que des mesures comme les aides aux cas de rigueur, les RHT ou encore les allocations APG permettaient d'atténuer les conséquences du Covid-19, puis a précisé que le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) présenterait un rapport, fin 2021, sur la mise en œuvre de la stratégie touristique. Ce rapport aura notamment pour objectif de dessiner un train de mesures de relance avec notamment la redynamisation de la demande, le renforcement des innovations et la durabilité.

Le **Conseil des Etats a largement adopté la motion** de la CER-CE par 36 voix contre 3 et 1 abstention.<sup>13</sup>

**MOTION**  
DATE: 15.09.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans un premier temps, alors que la **motion** a été largement adoptée au Conseil des Etats, elle a été **rejetée**, par 91 voix contre 86 et 12 abstentions, au **Conseil national**. La chambre du peuple s'alignait donc sur la recommandation de sa Commission de l'économie et des redevances (CER-CN). En effet, la majorité de la CER-CN préconisait le rejet de la motion par 15 voix contre 8 et 2 abstentions. Dans les détails, la majorité estimait que de nombreux instruments existent déjà pour combler les **conséquences économiques du Covid-19 sur le tourisme**. A l'inverse, elle préconisait l'adoption de la motion 21.3278, qui axe spécifiquement l'impulsion touristique sur la durabilité. Une minorité hétéroclite recommandait l'adoption.

Puis, dans un deuxième temps, le groupe Vert'libéral a indiqué qu'il s'était trompé lors du vote. Il a donc demandé à revoter. La motion a également été rejetée, par 92 voix contre 91 et 5 abstentions. Cependant, un ultime rebondissement est venu du groupe UDC, qui a avoué s'être également trompé lors de ce second vote. Par conséquent, un troisième vote a été organisé. Finalement, la motion a été rejetée par 103 voix contre 80 et 5 abstentions. Le PS (36) et le groupe du Centre (29) n'ont réussi à convaincre que 10 voix UDC, 3 voix PLR et 1 voix du groupe des Verts. Cela n'a pas été suffisant pour l'adoption de la motion.

Alors que cet objet été traité en parallèle de la motion 19.3234, ce quiproquo politique n'a fait qu'accentuer son rejet, au profit des motions 19.3234 et 21.3278 qui ont été acceptées par des députés et députées plus «attentives».<sup>14</sup>

# Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin (Mo. 19.3234)

## Politique structurelle

**MOTION**  
DATE: 03.03.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné les défis rencontrés par le secteur du tourisme, le maigre capital propre des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin et les difficultés pour obtenir un crédit bancaire, Hans Stöckli (ps, BE) a demandé au Conseil fédéral d'instaurer un **programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin**. Il considère que les difficultés financières rencontrées par les établissements d'hébergement, non seulement prêtertent le tourisme helvétique, mais empêchent ces établissements d'être en adéquation avec les objectifs de la stratégie énergétique. En effet, ces établissements consomment énormément d'énergie mais sont dans l'incapacité de rénover ou de modifier leur plan énergétique.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Premièrement, il a rappelé que la Confédération garantit déjà, aux établissements d'hébergement, des prêts à des conditions préférentielles par l'intermédiaire de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH). Deuxièmement, il a précisé que la Confédération contribuait également

financièrement aux rénovations sur le plan énergétique. Troisièmement, il a indiqué qu'un état des lieux serait établi dans le cadre de la stratégie touristique de la Confédération. Finalement, il a estimé que la motion ne respectait pas la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes.

De son côté, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a proposé à sa chambre d'adopter la motion par 6 voix contre 6 et 1 abstention (voix prépondérante du président). Elle a souligné l'importance de soutenir la compétitivité du tourisme en période Covid-19 et la nécessité de garantir l'efficacité énergétique afin de protéger le climat. Une minorité s'est opposée sur la forme au projet, mais pas sur le fond. Pour être précis, la minorité de la CER-CE a préconisé l'adoption de la motion 21.3018 qui propose un programme d'impulsion pour tout le tourisme, et non pas que pour les établissements d'hébergement.

La motion a finalement été adoptée à la chambre des cantons par 28 voix contre 17.<sup>15</sup>

#### MOTION

DATE: 15.09.2021

GUILLAUME ZUMOFEN

La majorité de la Commission de l'économie et des redevances du **Conseil national** (CER-CN) s'est montrée favorable, par 14 voix contre 9 et 2 abstentions, à la motion Stöckli (ps, BE). Selon la majorité, cette demande d'**impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergements de l'Arc alpin** a été réitérée plusieurs fois par les cantons alpins. L'assainissement énergétique est une problématique de longue date qui a été exacerbée par les conséquences économiques de la crise du Covid-19 sur le tourisme. A l'opposé, une minorité a estimé qu'il existait déjà suffisamment d'instruments comme la stratégie touristique, les crédits de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH), la nouvelle politique régionale (NPR) ou encore Innoutour. La minorité était emmenée par des députés et députées UDC, PLR et PVL.

En chambre, la **motion** a été **adoptée** par 108 voix contre 72 et 4 abstentions. Elle a convaincu les députés et députées des Verts (28), du PS (38), du groupe du Centre (29), ainsi que des voix dissidentes au PLR (6) et à l'UDC (7). Ces voix dissidentes proviennent de parlementaires issus majoritairement des cantons touristiques de l'Arc alpin. En outre, la motion a su convaincre les Verts grâce à l'argument de l'assainissement énergétique et le groupe du Centre grâce à l'argument du soutien au tourisme. La motion a été traitée en parallèle de la motion 21.3018.<sup>16</sup>

## Le Conseil fédéral entend soutenir le tourisme

### Situation et politique conjoncturelle

**Le Conseil fédéral a décidé de doper financièrement le secteur du tourisme, fortement impacté par la crise du Covid-19**, notamment le tourisme urbain et les destinations orientées vers une clientèle internationale. Dans les détails, il a décidé d'allonger l'enveloppe financière de Suisse Tourisme de CHF 30 millions. Puis, il a rehaussé son plafond de contribution de 50 à 70 pour cent pour les projets Innoutour de 2023 à 2026. Finalement, la Nouvelle politique régionale (NRP) bénéficie de CHF 10 millions supplémentaires sur la période 2020 à 2023. Ces soutiens financiers ont pour objectif de relancer la demande et de booster la capacité d'innovation du secteur. Cette décision du Conseil fédéral s'aligne sur les revendications de la motion 21.3278, acceptée par le Conseil national.<sup>17</sup>

## Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité (Mo. 21.3278)

### Situation et politique conjoncturelle

#### AUTRE

DATE: 01.09.2021

GUILLAUME ZUMOFEN

**MOTION**  
DATE: 15.09.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné les conséquences économiques de la **crise du Covid-19 sur le tourisme helvétique**, Damien Cottier (plr, NE) recommande un **programme d'impulsion** pour garantir la compétitivité de la Suisse sur ce marché hautement concurrentiel. Dans les détails, il préconise l'utilisation d'instruments existants, comme la Nouvelle Politique Régionale (NPR), Innotour, Suisse Tourisme ou les crédits hôteliers (SCH), et la mise en avant de la numérisation et de la durabilité.

Le Conseil fédéral a soutenu la **motion**. Au Conseil national, elle a été **acceptée** par 125 voix contre 49 et 10 abstentions, malgré l'opposition de l'UDC (5 voix dissidentes) incarnée par la voix d'Andreas Glarner (udc, AG). La motion a été acceptée, à l'inverse de la motion 21.3018 qui visait également la mise en place d'un programme d'impulsion pour le tourisme.<sup>18</sup>

**MOTION**  
DATE: 14.06.2022  
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2022 behandelte der Ständerat als Zweitrat eine Motion Cottier (fdp, NE) für ein **schnelles und nachhaltiges Unterstützungsprogramm für den Schweizer Tourismus** zur Abfederung der Folgen der Corona-Pandemie. Mit seinem Vorstoss hatte der Neuenburger Nationalrat gefordert, dass der Bundesrat im Rahmen der bereits bestehenden Instrumente (z.B. Neue Regionalpolitik, Hotelkredit, Innotour oder Schweiz Tourismus) dafür sorgt, dass durch ein Impuls- und Hilfsprogramm innovative und nachhaltige Massnahmen zur Erhaltung der Wettbewerbsfähigkeit des Schweizer Tourismus ermöglicht werden. Im Ständerat war das Anliegen unbestritten und wurde stillschweigend angenommen. Wie Kommissionssprecher Hans Wicki (fdp, NW) erklärte, soll der Tourismussektor dank der Motion Cottier künftige Entwicklungen antizipieren und nötige Struktur Anpassungen durchlaufen können. Die Beratungen in der WAK-SR und im Ständerat fanden zusammen mit einer ähnlichen Motion Stöckli (sp, BE; Mo. 21.3743) statt, welche bei einer langfristigen Unterstützung der Tourismusbranche im Rahmen von Innotour auf die Kernthemen Digitalisierung und Nachhaltigkeit fokussieren wollte.<sup>19</sup>

- 
- 1) SoZ, 2.2.20; LT, 4.2.20; CdT, NZZ, 14.2.20; TA, 20.2., 25.2.20; CdT, 28.2.20; TA, 5.3.20; NZZ, 6.3.20; So-Bli, SoZ, 8.3.20; TA, 13.3.20; AZ, 14.3.20; TA, 16.3.20; Blick, LT, 17.3.20; Blick, 18.3.20; AZ, 21.3.20; SoZ, 22.3., 29.3.20; AZ, Blick, 30.3.20; TA, 4.4.20; CdT, 10.4.20; LT, TA, 11.4.20; SoZ, 12.4.20; NZZ, 18.4.20; SoZ, 19.4.20; AZ, Blick, TG, 20.4.20; AZ, Blick, CdT, NZZ, TG, 21.4.20; NZZ, 23.4.20; LT, 25.4.20; SoZ, 26.4.20; AZ, CdT, 27.4.20; AZ, 28.4.20; NZZ, 29.4.20; LT, WW, 30.4.20
  - 2) BO CN, 2020, pp.508 s.; Communiqué de presse CER-CE du 29.04.2020; Communiqué de presse CER-CN du 22.04.2020
  - 3) BO CE, 2020, p.484; Communiqué de presse CER-CE du 20.05.2020; Rapport CER-CE 19.05.2020
  - 4) BO CE, 2020, pp.278 s.; BO CN, 2020, pp.530 s.; Communiqué de presse CAJ-CN du 29.04.2020; AZ, 7.5.20
  - 5) BO CE, 2020, p.216; Communiqué de presse CER-CE du 29.04.2020
  - 6) Blick, 15.8.20; AZ, 17.8.20; LT, 22.8.20; AZ, LT, NZZ, 27.8.20; So-Bli, SoZ, 30.8.20; NZZ, 31.8.20; CdT, 1.9.20; AZ, Blick, LT, 5.9.20; SGT, 10.9.20; So-Bli, 13.9.20; SGT, 15.9.20; LT, 16.9., 17.9.20; Blick, TA, 28.9.20; NZZ, 5.10.20; LT, 9.10.20; LT, 12.10.20; Lib, 16.10.20; TA, 20.10.20; LT, 6.11.20; AZ, CdT, 24.11.20
  - 7) BO CE, 2020, p.976
  - 8) BO CN, 2020, p.1892
  - 9) BO CN, 2020, p.1891
  - 10) SoZ, 30.8.20; AZ, 1.9.20; TA, 2.9.20; SoZ, 6.9., 13.9.20; Blick, 3.10.20; So-Bli, 4.10.20; TA, 7.10.20; AZ, TA, 9.10.20; SoZ, 11.10.20; TA, 16.10., 22.10.20; LT, 23.10.20; So-Bli, 25.10.20; AZ, 2.11.20; AZ, Blick, CdT, LT, NZZ, 24.11.20; TA, 25.11.20; Blick, TA, 26.11.20; AZ, Blick, LT, NZZ, TA, 27.11.20; AZ, Blick, NZZ, 28.11.20; So-Bli, SoZ, 29.11.20; Blick, Lib, TA, 30.11.20
  - 11) LT, Lib, TA, 6.4.21; LT, 7.4.21; Blick, 8.4.21; TA, 10.4.21; LT, 14.4.21
  - 12) CdT, LT, SZ, 19.10.21; 24H, CdT, LT, 20.10.21; 24H, 21.10.21
  - 13) BO CE, 2021, pp.709 s.
  - 14) BO CN, 2021, pp.1622; Communiqué de presse CER-CN du 18.08.2021; Rapport CER-CN du 16.08.2021
  - 15) BO CE, 2021, pp.53 s.; Communiqué de presse CER-CE du 16.02.2021; Rapport CER-CE du 15.02.2021
  - 16) BO CN, 2021, pp.1622; Communiqué de presse CER-CN du 18.08.2021; Rapport CER-CN du 16.08.2021; AZ, 16.9.21
  - 17) Communiqué de presse du CF du 01.09.2021
  - 18) BO CN, 2021, pp.1630
  - 19) AB SR, 2022, S. 524 ff.; Bericht WAK-SR vom 24.3.22